



Atelier de travail, Groupe Pharmaciens / RésO Infectio PACA-Est

ROLE DU PHARMACIEN DANS LE BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Mardi 20 février, 14h – 17h
Salle réunion infectiologie Archet 1

COMPTE RENDU

Présences et excusés

Voir listing en pj

Présentations

Voir diaporama en pj

Discussions

De nombreuses discussions se sont déroulées tout au long des retours d'expérience, mettant en évidence les missions possibles et variées du pharmacien dans le bon usage des antibiotiques. Le diaporama « 6 Audit missions pharm BU ATB » présente de nombreuses idées possibles.

Pour 2018, 6 actions ont été retenues et sont proposées à tous les pharmaciens sous l'égide du RésO InfectiO PACA-Est. Des indicateurs de suivis y sont associés afin de pouvoir suivre la mise en place des actions à travers les différents établissements. Une prochaine réunion sera proposée avant l'été pour faire un point d'étape.

Les actions prioritaires retenues sont présentées ci-dessous. Un document formalisé sous forme de « charte » sera prochainement proposé, résumant ces 6 actions, qui pourra être signée par le pharmacien hospitalier afin de formaliser son engagement, tant en intra-hospitalier qu'en extra-hospitalier, sur le modèle des chartes proposées par le LIEN en 2015 (<http://www.infectiologie.com/fr/atb-juste-ce-qu-il-faut.html>).

Action n°1 : organisation

Participer à l'équipe multidisciplinaire en antibiothérapie (EMA) avec référent en antibiothérapie et/ou infectiologue, bactériologiste et hygiéniste

Indicateur de suivi 2018 : oui / non identification du pharmacien participant à l'EMA

La politique de bon usage des antibiotiques au sein d'un établissement de santé doit être portée par une équipe multidisciplinaire réunie autour du référent en antibiothérapie. Le pharmacien doit y participer. Il est important d'identifier les différents acteurs au sein des établissements pour faciliter les échanges au sein de l'équipe et les recours pour l'ensemble des praticiens de l'établissement. Un exemple de modèle de « charte de l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie » à compléter et à signer sera rapidement proposé par

le Réso Infectio PACA-Est. A terme, les coordonnées des professionnels identifiés pourront être centralisées par le Réso et, en cas de non opposition, mise à la disposition de tous pour faciliter les échanges.

Action n°2 et 3 : soins pharmaceutiques

Valider toutes les prescriptions d'antibiotiques en niveau 2 minimum (classification SFPC)

Alerter le référent en antibiothérapie et/ou infectiologue en cas de prescription d'antibiotique à dispensation contrôlée ou de prescription complexe

Indicateur de suivi 2018 : nombre d'interventions pharmaceutiques formulées, nombre de fois où le pharmacien a alerté le référent ou l'infectiologue

La validation des antibiotiques en niveau 2 entend la prise en compte du contexte clinique, des recommandations et des données microbiologiques. Les prescriptions d'antibiotiques complexes peuvent inclure l'utilisation de molécules inhabituelles ou d'associations, des durées de prescriptions prolongées. Lors de la validation pharmaceutique, le pharmacien peut être amené à formuler des interventions pharmaceutiques (IP), qui peuvent concerner un problème de choix de molécule, de dose, de modalité ou de voie d'administration, de durée. Afin de faciliter le travail d'équipe de l'EMA, les IP doivent être tracées dans le dossier médical pour être visibles.

Action n°4 et 5 : suivi des consommations

Suivre les consommations d'antibiotiques en utilisant prioritairement la plateforme ConsoRes

Participer à la surveillance des carbapénèmes et des prescriptions > 7 jours en lien avec le CAQES

Indicateur de suivi 2018 : oui / non participation à ConsoRes, partage au sein du Réso Infectio PACA-Est des consommations trimestrielles en DDJ/1000JH (totale, carbapénèmes) et prescriptions > 7 jours

La plateforme ConsoRes est utilisée depuis plusieurs années par plusieurs établissements du Réso Infection PACA-Est avec des pharmaciens formés, disponibles en cas de difficultés rencontrées par un collègue. ConsoRes peut être déployé pour le suivi des consommations d'antibiotiques sans la surveillance de l'épidémiologie bactérienne, qui demande une disponibilité importante des microbiologistes. Le suivi des consommations est un indicateur intéressant pour les prescripteurs et constitue une obligation dans le CAQES 2018. La surveillance des carbapénèmes et des prescriptions > 7 jours sont également des éléments obligatoires du CAQES. Il est proposé de regrouper trimestriellement au niveau du Groupe Pharmaciens du Réso Infectio PACA-Est ces indicateurs pour discussion entre établissement, tant sur les outils de recueil que sur les chiffres.

Action n°6 : partage de documents

Partager entre pharmaciens, à l'échelle du Réso Infectio PACA-Est

Indicateur de suivi 2018 : oui / non création de la plateforme

Le partage de documents et d'outils au sein du Groupe Pharmaciens est un vecteur d'échange et de dynamisme entre professionnels de santé. Il est proposé de créer une plateforme d'échange de documents à accès restreint, selon une charte à définir. Le site du réseau pourrait être une piste de recherche pour le support informatique.

Poursuite des travaux

- Printemps 2018 : validation et diffusion d'une « charte » permettant de formaliser l'engagement du pharmacien hospitalier pour ces 6 actions
- Printemps 2018 : validation et diffusion d'un support à compléter pour faciliter la formalisation de l'action n°1
- Juin 2018 : 1ere réunion de suivi des actions (a priori 05 juin à Monaco)

Pièces jointes

6 diaporamas

Copie de la feuille de présence

Benjamin Bertrand

Florence Lieutier